



TOURNOI FAMILIAL DE PÂQUES

**SAMEDI LE 20 AVRIL 2019
À LA SALLE DE QUILLES DES BERGERONNES**

ÉQUIPE : 1 ADULTE AVEC 1 ENFANT
PRIX : 20 \$ / ÉQUIPE
TYPE : TOURNOI 9 = ABAT
1^{ÈRE} RONDE : 13 H
2^E RONDE : 15 H

AMBIANCE AMUSANTE ET PRIX DE PRÉSENCE

**POUR INSCRIPTION, COMMUNIQUEZ AVEC JULIAN PENDANT
LES HEURES D'OUVERTURE DE LA SALLE DE QUILLES AU 418-232-6633**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS JEUDI LE 18 AVRIL 2019

**Il n'est pas d'hiver
sans neige, de
printemps sans soleil,
et de joie sans être
partagée.**

— Proverbe serbe

Invitation

**5 à 7 - « Reconnaissance des bénévoles »
Salle de quilles des Bergeronnes le mercredi 10 avril 2019**

Pour souligner la contribution de tous les bénévoles qui participent au développement et au bien-être de la communauté, la Municipalité des Bergeronnes invite tous les bénévoles pour un 5 à 7 de reconnaissance. Quelques bouchées seront servies et des prix seront remis.

Une invitation est également lancée à tous les nouveaux arrivants. Ce sera également une occasion d'échanger et de rencontrer la population.

Nous vous prions de bien vouloir confirmer votre présence auprès de Christina au 418-232-6244 poste 1232 ou par courriel à agentdevelop@bergeronnes.com au plus tard le 3 avril 2019



AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 2018-126

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Eve Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité des Bergeronnes, de ce qui suit :

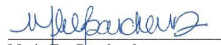
QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-126 lors de la séance régulière du 11 février 2019;

RÈGLEMENT NO 2018-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-054 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h et les vendredis, de 8 h à 12 h.


DONNÉ AUX BERGERONNES CE 21 MARS 2019


Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus le 21 mars 2019 aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de mars 2019.


Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 2018-124

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Eve Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité des Bergeronnes, de ce qui suit :


QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-124 lors de la séance régulière du 11 février 2019;

RÈGLEMENT NO 2018-124 RELATIF À LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h et les vendredis, de 8 h à 12 h.


DONNÉ AUX BERGERONNES CE 21 MARS 2019


Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus le 21 mars 2019 aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de mars 2019.


Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 2019-128

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Eve Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité des Bergeronnes, de ce qui suit :


QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 2019-128 lors de la séance régulière du 11 mars 2019;

RÈGLEMENT NO 2019-128 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h et les vendredis, de 8 h à 12 h.


DONNÉ AUX BERGERONNES CE 21 MARS 2019


Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus le 21 mars 2019 aux endroits désignés par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de mars 2019.


Marie-Eve Bouchard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière



La Municipalité des Bergeronnes est heureuse de vous
présenter le nouvel employé de la salle de quilles.

Nous lui souhaitons la bienvenue!

Julian Wilson



Horaire

Mercredi	12 h à 15 h
Jeudi	17 h à 1 h
Vendredi	17 h à 1 h
Samedi	13 h à 16 h
Dimanche	13 h à 16 h